



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Préparée conformément à l'annexe I du règlement (CE) N°453/2010

PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

Date de révision : 08/11/2014

N° de Version : 6

1- Identification de la substance / du mélange et de la société/l'entreprise

1.1- Identificateur de produit

Nom commercial : Peinture intérieure/extérieure

1.2- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Peinture acrylique

1.3- Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DIOT SAS pour JALINA

34 bd de l'industrie – BP 60313 – Ecoflant

49103 ANGERS CEDEX 02

Téléphone : 02 41 27 22 00

Téléfax : 02 41 27 22 19

Adresse Email : g.rioux@diot-sa.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

INRS : 01 45 42 59 59

Centre antipoison d'Angers : 02 41 48 21 21

2- Identification des dangers

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE et selon le règlement (CE) n° 1272/2008

2.2- Élément d'étiquetage

Mentions de danger EUH 208 Contient du 1.2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

Conseil de prudence P102 Conserver hors de portée des enfants

P 301 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

2.3- Autres dangers

Pas d'information disponible

3- Composition/informations sur les composants

3.2- Mélanges

Cette préparation contient du 1.2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Préparée conformément à l'annexe I du règlement (CE) N°453/2010

PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

Date de révision : 08/11/2014

N° de Version : 6

4- Premiers secours

4.1- Description des premiers secours

Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Inhalation : Veiller à ce que la personne ait de l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et demander conseil à un médecin.

Ingestion : En cas d'ingurgitation consulter immédiatement un médecin! Garder au repos.
Ne PAS faire vomir

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Traiter de façon symptomatique.

5- Mesure de lutte contre l'incendie

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: néant

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3- Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: néant



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Préparée conformément à l'annexe I du règlement (CE) N°453/2010

PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

Date de révision : 08/11/2014

N° de Version : 6

6- Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2- Précaution pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales

6.3- Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13)

7- Manipulation et stockage

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

: Eviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Equipement de protection individuel : cf. paragraphe 8.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Respecter les indications sur l'étiquette. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 55°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe. Craint le gel ! Conserver conformément aux réglementations nationales particulières.

Précautions pour le stockage en commun

: Tenir éloigné d'agents oxydants et de matériaux à forte teneur en acidité ou alcaline.



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Préparée conformément à l'annexe I du règlement (CE) N°453/2010

PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

Date de révision : 08/11/2014

N° de Version : 6

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, voir la fiche technique.

8- Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1- Paramètres de contrôle

Valeurs limites non connues.

8.2- Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Pas de protection obligatoire

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de type Néoprène ou butyle
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection des yeux : Des lunettes de protection chimique doivent être portées.

Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des habits de protection. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Équipement de protection individuelle : Gants , lunettes



9- Propriétés physiques et chimiques

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentiels

Forme	: visqueux
Couleur	: blanc
pH	: 8 – 9
Point d'éclair	: non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Note: non applicable
Densité	: 1.48 à 20 °C
Hydrosolubilité	: miscible à l'eau
Viscosité	: 1.8-2 Pa.s à 23 °C



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Préparée conformément à l'annexe I du règlement (CE) N°453/2010

PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

Date de révision : 08/11/2014

N° de Version : 6

10- Stabilité et réactivité

10.1- Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2- Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4- Conditions à éviter

Eviter les températures au-dessus de 60°C (140 F), la lumière de soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

10.5- Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts et des bases. Incompatible avec des agents oxydants.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Après l'évaporation de l'eau, la combustion va produire: Dioxyde de carbone(CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire

11- Informations toxicologiques

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Pas d'informations disponibles pour ce produit.

Voies cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Voie oculaire : Des projections de liquides dans l'œil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles

12- Informations écologiques

12.1- Toxicité

Pas d'information disponible

12.2- Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4- Mobilité dans le sol



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Préparée conformément à l'annexe I du règlement (CE) N°453/2010

PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

Date de révision : 08/11/2014

N° de Version : 6

- Pas d'information disponible
- 12-5- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Pas d'information disponible
- 12.6- Autres effets néfastes
- Pas d'information disponible

13- Considérations relatives à l'élimination

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Les déchets et les emballages usagés devront être détruits conformément aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur. Incinérer que dans installation en vigueur.

14- Informations relatives au transport

<u>14.1- Numéro ONU</u>	ADR	IMG	IATA
<u>14.2- Nom expédition des Nations unies</u>	-	-	-
<u>14.3- Classe(s) de danger pour le transport</u>	-	-	-
<u>14.4- groupe d'emballage</u>	-	-	-
<u>14.5- Dangers pour l'environnement</u>	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.		

14.6- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les lieux de l'utilisateur : transporter toujours dans des récipients fermés, en position debout, marqués et fixés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

- 14.7- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
- Pas d'information disponible.

15- Informations réglementaires



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Préparée conformément à l'annexe I du règlement (CE) N°453/2010

PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

Date de révision : 08/11/2014

N° de Version : 6

15.1- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE COV Produits: Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/a): 30 g/l

Ce produit contient au maximum 22 g/l COV

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne constituent pas la propre évaluation de l'utilisateur, des risques encourus sur le lieu de travail, requis par les exigences de la législation sur la santé et la sécurité au travail. Les dispositions des règlements nationaux du travail, en termes de santé et de sécurité, s'appliquent à l'utilisation de ce produit sur le lieu de travail.

16- Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est basée sur les fiches de données de sécurité obtenues de la part des producteurs / fabricants ou/et des bases de données sur Internet et des réglementations en vigueur sur les substances/ préparations dangereuses.